

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **quatrième jour de août 2003**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur André Bergeron, maire suppléant, formant quorum. Le greffier, Mario Juaire est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à l'assistance.

03-08-236

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 7 juillet 2003 avec la modification suivante à la résolution no 03-07-228 :

- remplacer « unanimement résolu » par « résolu sur division » 3 pour et 1 contre;
- ajouter à la fin de la résolution « Le conseiller Claude Ménard s'est retiré du débat ayant déclaré son intérêt personnel ».

ADOPTÉE

03-08-237

Opposition à l'abolition des peines d'emprisonnement en matière pénale

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a déposé, le 13 juin 2003, le projet de loi 6 *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*;

ATTENDU QUE ce projet de loi prévoit l'introduction de nouvelles mesures de recouvrement des amendes dues pour des infractions à la circulation routière mais retire aux cours municipales le pouvoir d'émettre des mandats d'emprisonnement pour récupérer les amendes impayées au Code de la Sécurité routière et aux règlements municipaux relatifs à la circulation et au stationnement;

ATTENDU QUE si ce projet de loi était adopté :

- le gouvernement créerait une classe d'individus intouchables;

- le gouvernement pénaliserait financièrement les municipalités puisqu'elles ne pourraient plus émettre de mandats d'emprisonnement qui leur permettent de récupérer les amendes impayées (plus de 50% des mandats d'emprisonnement émis par les cours municipales aboutissent au paiement de l'amende plutôt qu'à l'emprisonnement);
- le gouvernement augmenterait le fardeau fiscal des municipalités puisqu'on les forcerait à instituer auprès du procureur général une procédure longue et coûteuse pour faire exécuter les jugements rendus par les cours municipales;
- le gouvernement ferait perdre aux municipalités des revenus importants et leur ferait absorber des coûts d'opération additionnels, alors que les impacts sur les coûts d'incarcération seraient minimes;
- le gouvernement centraliserait à outrance des milliers de dossiers supplémentaires sur le bureau du procureur général, ce qui aurait pour résultat d'engorger davantage l'administration de la justice;

ATTENDU QUE la nouvelle poursuite pouvant mener à l'emprisonnement pourrait s'avérer inconstitutionnelle compte tenu de l'économie du Code de procédure pénale;

Il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Ménard et unanimement résolu de demander au Gouvernement :

D'ADOPTER les nouvelles mesures de recouvrement des amendes dues pour des infractions à la circulation routière, soit la suspension du permis de conduire pour les infractions relatives au stationnement, l'interdiction de la mise en circulation ou la mise au rancart de tout véhicules routier immatriculé au nom d'une personne qui fait défaut de payer ses amendes et le refus d'immatriculer tout véhicule au nom d'une telle personne;

D'ÉVALUER pendant une période minimale d'une année l'efficacité de ces nouvelles mesures avant de retirer aux municipalités le pouvoir d'émettre des mandats d'emprisonnement pour récupérer les amendes impayées;

DE CRÉER un groupe de travail composé de représentants du Ministère de la Sécurité publique, du Ministère de la Justice, du Ministère des Affaires municipales, du Loisir et du Sport, des organismes reliés aux services correctionnels, ainsi que des associations municipales et policières, afin de poursuivre une réflexion qui conduira à l'instauration de d'autres mesures additionnelles efficaces pour permettre aux municipalités de récupérer les amendes impayées et pallier au recours à l'emprisonnement;

EN ATTENDANT de connaître les impacts de la mise en place des nouvelles mesures de recouvrement et les conclusions du groupe de travail, DE MAINTENIR la décentralisation actuelle qui permet aux cours municipales d'émettre des mandats d'emprisonnement pour récupérer les amendes impayées au Code de la Sécurité routière et aux règlements municipaux relatifs à la circulation et au stationnement lorsque toutes les autres mesures mises en place se sont avérées infructueuses.

ADOPTÉE

03-08-238

Aéroport de Victoriaville

ATTENDU QUE l'aéroport de Victoriaville, propriété de la Ville de Victoriaville, est situé sur le territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU QU' il est adjacent au territoire de la Ville de Victoriaville;

ATTENDU la demande de la Ville de Victoriaville à l'effet d'annexer à leur territoire le terrain de l'aéroport;

ATTENDU QUE la Ville de Victoriaville désire y effectuer d'importants travaux de réfection et améliorer son accessibilité;

ATTENDU le peu de revenus et le peu de dépenses que génère cette portion de territoire pour la Ville de Princeville;

ATTENDU l'importance que revêt cet aéroport dans l'économie des MRC d'Arthabaska et de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil appuie la Ville de Victoriaville dans ses démarches quant à la demande d'annexion du terrain de l'aéroport;

QUE ce conseil ne s'opposera pas à la demande d'annexion à être présentée au ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE

03-08-239

Règlement no 2003-66 – Modification du règlement no 2002-44 – Travaux nouveau parc industriel et emprunt

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2003-66 ayant pour objet de modifier le règlement 2002-44, déjà modifié par le règlement no 2002-52, afin de changer la teneur des travaux d'infrastructures diverses pour la mise en place du nouveau parc industriel, le montant de la dépense à 1 507 729 \$ et le montant de l'emprunt à 1 507 729 \$.

ADOPTÉE

03-08-240

Règlement no 2003-67 – Modification du règlement no 2002-45 – Travaux d'infrastructures diverses sur la rue St-Jean-Baptiste Nord et emprunt

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2003-67 un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 2002-45, déjà modifié par le règlement no 2002-53, afin d'en changer la teneur des travaux d'infrastructures diverses sur la rue St-Jean-Baptiste Nord entre St-Jacques et Demers, le montant de la dépense à 1 206 117 \$ et le montant de l'emprunt à 1 206 117 \$.

ADOPTÉE

03-08-241

Emprunt temporaire – Travaux rue Montclair et Lemieux

ATTENDU l'article 567, paragraphe 2°, de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de 90% du montant décrété par le règlement no 2003-64 soit jusqu'à un montant n'excédant pas 358 200 \$ pour payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement.

Cet emprunt temporaire sera contracté à la Caisse populaire de Princeville selon les taux d'intérêts en vigueur et sera remboursable lors du financement permanent de ce règlement no 2003-64.

Il est également unanimement résolu que le maire et la trésorière soient et ils sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE

03-08-242

Soumissions pour les travaux d'infrastructures – rues Montclair et Lemieux

ATTENDU le rapport du greffier relativement à l'ouverture des soumissions présentées pour la réfection des travaux d'infrastructures des rues Montclair et Lemieux;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur Jocelyn Michaud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville accorde le contrat des travaux d'infrastructures des rues Montclair et Lemieux à la compagnie Excavation H. St-Pierre au montant de 338 254,12 \$ taxes incluses.

QUE ce conseil autorise le maire et le greffier à signer le contrat avec l'entrepreneur ci-dessus mentionné selon les conditions et autres documents contractuels.

ADOPTÉE

03-08-243

Soumissions pour le trottoir de la rue Gagnon et les bordures rues Beaudet et Carignan

ATTENDU le dépôt du rapport du greffier relativement à l'ouverture des soumissions présentées pour la réfection de trottoirs de la rue Gagnon et de la pose des bordures de la rue Beaudet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil municipal de la Ville de Princeville accorde le contrat des travaux de réfection du trottoir de la rue Gagnon et la pose des bordures à l'intersection des rues Beaudet et Carignan à l'entreprise Lambert et Grenier inc. au montant de 95 \$/m. pour la réfection du trottoir et 49 \$/m. pour la pose des bordures de béton de l'intersection des rues Beaudet et Carignan.

QUE ce conseil autorise le greffier à signer le contrat avec l'entrepreneur ci-dessus mentionné selon les conditions et autres documents contractuels.

ADOPTÉE

03-08-244

Demande de dérogation mineure – Laurier Jalbert et André Caron

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Laurier Jalbert et Andrée Caron;

ATTENDU QU' il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Laurier Jalbert et Andrée Caron pour permettre l'agrandissement du garage commercial avec une marge avant de 9,2 m, ce qui représente un empiètement de 2,8 m à la norme prescrite de 12 m à l'intersection de la route 116 Est et de la Route DeBilly.

ADOPTÉE

03-08-245

Demande de dérogation mineure – Marcel Côté

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Marcel Côté;

ATTENDU QU' il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Marcel Côté pour permettre de régulariser l'implantation de son bâtiment et de permettre la construction d'une descente de cave extérieure empiétant de 1,6 m dans la marge latérale.

ADOPTÉE

03-08-246

Demande de dérogation mineure – Euclide Lehoux et Lise Laroche

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Euclide Lehoux et Lise Laroche;

ATTENDU QU' il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Euclide Lehoux et Lise Laroche pour permettre la construction d'un abri d'auto annexe à la résidence avec une marge avant de 10,60 m, ce qui représente un empiètement de 1,4 m à la norme prescrite qui est de 12 m dans cette zone.

ADOPTÉE

Fédération de l'UPA Centre-du-Québec - Invitation transmise pour participer à une porte ouverte pour la visite de la Ferme Germanie de Princeville le 7 septembre 2003 entre 10h et 16h - Classée.

03-08-247

KYQ-FM 95,7

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'appuyer la demande produite au C.R.T.C. afin d'installer un émetteur au Centre-Ville de la Ville de Victoriaville pour diffuser les émissions de la Station de radio KYQ-FM.

ADOPTÉE

Bibiane Poulin - Réception d'une lettre présentée par Madame Bibiane Poulin relativement à la circulation des véhicules lourds dans la section de la rue St-Jacques Ouest - Un accusé-réception de la présente demande sera transmise à la requérante - Classée.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire suppléant invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

03-08-248

Ajournement de la séance

Sur la proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit ajournée au mardi 12 août 2003.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

André Bergeron, maire suppléant

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT
Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière